



## COMMUNE DE PUYMERAS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE du jeudi 30 septembre 2021 à 20 heures 00

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Roger TRAPPO.

**Absent excusé ayant donné procuration** : David SAMBUCHI à Olivier GIRARD

**Absents excusés** : Pierre TARTANSON, Julien VERA

**Secrétaire de séance** : Roselyne ARLAUD

Lecture du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021

### ORDRE DU JOUR

- ✓ **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : choix du mode de répartition du prélèvement entre la communauté de communes Vaison Ventoux (COPAVO) et ses communes membres pour 2021**

La proposition de délibération a été transmise aux membres du conseil municipal pour information par mail.

Il est rappelé que le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

En 2021, il est proposé que la COPAVO maintienne sa prise en charge à hauteur de 778 353 €. Compte tenu que le montant du FPIC pour 2021 s'élève à 808 298 €, il convient de répartir la hausse entre les communes à hauteur de 29 945 €.

Le conseil communautaire par délibération du 16 septembre 2021, à la majorité des deux tiers, a opté pour la répartition dérogatoire libre du FPIC 2021, telle qu'indiquée au tableau ci-après :

Nom Communes	Part de la commune sur FPIC restant
<i>MOLLANS</i>	1 901 €
<i>BRANTES</i>	188 €

<i>BUISSON</i>	487 €
<i>CAIRANNE</i>	2 185 €
<i>CRESTET</i>	744 €
<i>ENTRECHAUX</i>	1 753 €
<i>FAUCON</i>	797 €
<i>PUYMERAS</i>	969 €
<i>RASTEAU</i>	1 335 €
<i>ROAIX</i>	916 €
<i>SABLET</i>	2 044 €
<i>SAINT-LEGER-DU-VENTOUX</i>	74 €
<i>SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON</i>	463 €
<i>SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS</i>	1 487 €
<i>ST ROMAN</i>	495 €
<i>SAVOILLANS</i>	143 €
<i>SEGURET</i>	1 534 €
<i>VAISON-LA-ROMAINE</i>	11 601 €
<i>VILLEDIEU</i>	829 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 945 €</b>
<b>CC VAISON VENTOUX</b>	<b>778 353 €</b>
<b>TOTAL FPIC</b>	<b>808 298 €</b>

L'unanimité du conseil communautaire n'ayant pu être obtenue dans le cadre du choix d'une répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2021, des délibérations conjointes doivent être prises par l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple, dans un délai de deux mois. Unanimité

- ✓ **Modification budgétaire :** en vue du règlement de la part du FPIC tel que prévu par la délibération précédente 2021\_D49, il convient de procéder à un virement de crédits de 969 € sur le compte 739223. Unanimité
- ✓ **Débat du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que le PADD leur a été transmis par mail en août et en septembre 2021.

Les élus ayant pu prendre connaissance des orientations générales du P.A.D.D., celles-ci ne seront pas reprises en préalable à la discussion.

Avant de débiter les débats, il tient cependant à rappeler à nouveau aux élus que le P.L.U. doit promouvoir l'intérêt général à l'exclusion de toute prise en compte d'intérêts particuliers quel qu'ils soient.

Il précise que lors de la dernière séance, il a été débattu sur la compatibilité SCOT-PLU, le développement économique de la commune et l'évolution démographique.

Pour clôturer le débat, il est souhaitable d'analyser :

- L'objectif de production de logements
- La localisation des secteurs principaux de l'urbanisation projetée

- A la morphologie : débattre sur la reproduction du mode d'urbanisation récent, qui correspond aux attentes d'une partie, mais qui s'émancipe de la structure du bâti ancien.
- Au maintien et au renforcement des commerces au village
- Sur l'objectif de protection de la trame « verte et bleue » : discussions sur l'intérêt de protéger les espaces naturels.

Suite à la demande des conseillers lors de la dernière réunion, il est recensé 104 résidences secondaires pour une population INSEE de 599 habitants (données DGCL 2021).

Gites et chambres d'hôtes : environ une cinquantaine de propriétaires déclarés (certains ont plusieurs gites, certains sont des maisons secondaires).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ecoute l'exposé de Monsieur le Maire et, après suggestion de monsieur le maire, accepte de débattre sur les orientations générales du P.A.D.D. :

#### ➤ **Objectif de production de logements**

Messieurs GIRARD et MOINIER notent la perte du nombre d'enfants, et de fait, celle du nombre d'habitants.

Madame DIEUDONNE, nouvelle élue, est d'accord avec l'objectif du nombre de logements nécessaires pour maintenir la vie du village, estimé à environ 50 habitations sur 15 ans.

Monsieur DIANOUX précise que l'augmentation du nombre d'habitants permet également aux commerces de vivre.

#### ➤ **Localisation des secteurs principaux de l'urbanisation projetée**

Les zones prévues sont sensiblement les mêmes que celles du PLU qui a été annulé. Une zone va être réduite et une autre proposée aux PPA (personnes publiques associées), mais il ne faut pas perdre de vue l'engagement de la chambre d'agriculture et de la CDPENAF sur la protection des terres agricoles. Monsieur IMBERT regrette qu'il y ait autant de contraintes à la liberté de choix du zonage et demande pourquoi il y a des zones prévues qui sont exploitées et qui passent alors que d'autres sont refusées.

Monsieur le maire explique qu'elles sont dans la continuité de l'urbanisation et des réseaux existants et qu'il est donc dans la logique financière et esthétique que ce soit celles qui sont choisies.

#### ➤ **Morphologie**

La densité imposée par les lois en vigueur est de 20 logements à l'hectare ce qui impose une densité plutôt importante.

Monsieur MOINIER trouve que c'est plutôt bien. Cela permet à plus de personnes de pouvoir accéder à la propriété. Et notamment des jeunes et des personnes aux revenus plus modestes. Plus les parcelles sont grandes, plus les prix montent.

Madame DIEUDONNE préfère des grandes parcelles isolées à des petites rapprochées.

Monsieur MOINIER lui fait remarquer que les propriétés les plus importantes sont rachetées par des retraités ou des étrangers.

#### ➤ **Protection de la trame « verte et bleue »**

Monsieur le maire présente les principaux points de protection de la faune et de la flore via les parties sèches et humides (vallats, fossés, haies...), point de passage des animaux sauvages, qu'il convient de préserver.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ **Urbanisme**

#### **LISTE DOSSIERS URBANISME EN COURS :**

1/ DP 08409421N0018	EL MAI : piscine
2/ PC 08409421N0006	DA SILVA MATHIAS Damien : construction maison individuelle
3/ PC 08409421N0007	LEVEQUE Lionel : extension sur construction existante
4/ DP 08409421N0019	VILLA ELAIA : changement de destination
5/ PA 08409421N0001	PLANTIN : parking
6/ PC 08409421N0008	PLANTIN : création d'un bâtiment artisanal
7/ DP 08409421N0020	DUPUIS Claude : fermeture abri existant

➤ **Questions diverses :**

- ❖ Réfection du centre ancien : proposition de rues et places à restaurer. Il convient également de prévoir la restauration du lavoir place du monument aux morts. Le dossier est en cours d'étude auprès du parc national du Ventoux.  
Il faudra prendre en compte les problèmes liés au réseau d'assainissement qui passe sous les marches ainsi que les infiltrations d'eau.  
L'irrégularité des rues et marches est également une contrainte à prendre en compte dans les études financières et techniques.
- ❖ Future mairie : étude de possibilités d'aménagement intérieur en cours. Une visite sera organisée après les vendanges. Présentation de l'esquisse réalisée par l'architecte conseil.
- ❖ Formation sur le défibrillateur : mercredi 13 octobre à 11 heures à la mairie pour les employés communaux et les élus.  
Des demandes de formation aux premiers secours ont été faites auprès de monsieur le maire.
- ❖ Samedi 4 décembre, remise médailles bénévolat jeunesse et sport
- ❖ Rappel apéritif 100 ans Francis BOUQUET dimanche 24 octobre à 11 h 30
- ❖ Lecture échange courriers madame Laure GUILLARD concernant sa propriété 12 rue des Barrys.
- ❖ Remerciements monsieur SCHMITT suite au décès de son épouse.
- ❖ Monsieur MOINIER indique que suite à la dégradation du chemin de la Lauzière pendant les intempéries, il faudrait en profiter pour faire définir ses limites.

Séance levée à 21 h 18